



Public concerné

Salariés des entreprises et des collectivités.

Prérequis

Aucun

Renseignements pratiques

Durée : 14 heures pouvant être organisées en plusieurs séquences espacées. Aux 14 heures de formation, il convient d'ajouter le cas échéant le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

Nombre de participants : 4 à 10 personnes.

Actualisation : Recyclage tous les 2 ans (MAC SST).

Equivalence : Le SST à jour équivaut au PSC1.

Attestation : Délivrance d'une Carte de "Sauveteur Secouriste du Travail"

Modalités pratiques et logistiques

Matériel : L'ensemble du matériel pédagogique est fourni lors de la formation

Intervenants : Formateurs qualifiés en Sauvetage Secourisme du Travail, certifiés par l'Institut National de Recherche et de Sécurité – INRS.

Validation : Participer à toutes les phases de la formation, réaliser ou faire réaliser tous les gestes de 1ers secours au cours des phases d'apprentissage pratique, participer comme sauveteur à au moins une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...), être capable de proposer des actions de prévention suite à une situation d'accident de travail simulée. Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Une Carte de "Sauveteur Secouriste du Travail" est délivrée aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves certificatives.

Documentation : Un manuel de formation conforme aux référentiels et un plan d'intervention SST sont remis à l'issue de la formation.

Logistique : Places de parking et commerces de restauration à proximité (Restauration non assurée dans la prestation).

Objectifs

Porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise et être acteur de la prévention dans l'établissement

Débouchés

Pas de débouché spécifique à l'issue mais apporte une compétence supplémentaire pour l'entreprise.

Contenu de la formation

Conforme au document de référence SST édité par l'INRS :

1/ Les thèmes (avec gestuelle de secours) :

- Alerte des secours
- Alerte et protection des populations
- Arrêt cardiaque (avec défibrillation externe)
- Brûlures
- Hémorragies externes
- Malaise
- Obstruction aiguë des voies aériennes par un corps étranger
- Perte de connaissance
- Plaies
- Protection
- Traumatisme

2/ Les thèmes de prévention des risques professionnels liés à l'activité de l'entreprise :

- Réglementation
- Notions d'accidents de travail et de maladie professionnelle
- Mécanisme d'apparition du dommage
- Recherche des risques
- Document Unique etc...

Les cas concrets seront adaptés à la profession des stagiaires et aux risques présents dans l'entreprise.

Planification

La formation SST est généralement demandée et organisée par l'employeur pour ses salariés. La fréquence reste variable en fonction des disponibilités des salles, des formateurs et des contraintes de l'entreprise. Nous contacter pour les demandes individuelles ou groupes non constitués. Une déclaration d'ouverture de session de formation est obligatoirement faite au minimum 15 jours avant le début d'une session.

Références réglementaires

- Code du travail L.4121-1, L.4121-2 & R.4224-15, R.4224-16,
- Circulaire CNMATS CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 relative au sauvetage secourisme du travail,
- Document de Référence de l'INRS V8.01/2021

Accessibilité aux personnes handicapées

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus de renseignements, merci de contacter le secrétariat de l'UDSP.